



prêt à l'accession sociale, pass foncier et location

Par **matthdl**, le **16/10/2012** à **22:40**

Bonjour,

J'espère me trouver au bon endroit pour cette question.

J'ai acheté un appartement avec un prêt à l'accession sociale (PAS), un prêt à taux zéro, avec l'aide du dispositif pass foncier. J'ai donc bénéficié d'un taux de TVA à 5.5%.

Je voudrais savoir si j'ai la possibilité et le droit :

- de rembourser le pass foncier (25000 euros),
- "racheter" le PAS et le PTZ via un nouveau prêt (non aidé)
- et payer à l'état le restant de TVA (pour atteindre 19.6%).

Tout cela dans le but de pouvoir louer mon appartement.

J'espère que quelqu'un pourra m'aider.

Merci d'avance.